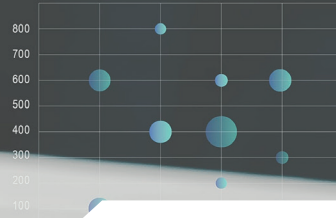




BANQUE ET ASSURANCE



DATA 01 DATA 02

INFO CSE SPECIAL 1ER PRO EN MED

Ce CSE a été consacré quasi exclusivement à la présentation du **projet 1ER PRO sur notre périmètre**. Ce flash info tente d'être le plus complet possible. Cependant, des **zones d'ombre importantes** demeurent sans réponse satisfaisante. En conséquence, les élus **FO LCL**, CFDT et AS, ont demandé **le recours à une expertise externe**, confiée à un cabinet indépendant, afin de disposer d'une analyse factuelle et objective des conséquences prévisibles de ce projet sur **vos conditions de travail** et sur l'Emploi au sens large. Les élus SNB estimant quant à eux, être suffisamment informés sur ce dossier, n'ont pas voté l'expertise. Vous apprécierez...



Pourtant, un point majeur à vos interrogations est resté très flou - à **savoir la participation à l'accueil partagé des CC pros présents en agences**. Sur le document présenté en **CSE central** il est indiqué :

« La participation à l'accueil partagé des collaborateurs du Marché Pro est prise en compte dans les tailles de portefeuilles cibles avec une décote de 15% dans la cible des portefeuilles au sein des espaces pros décentralisés ; dans le nombre de rendez-vous cible (minoré par l'accueil, les congés et la formation) et lors des évaluations individuelles. » « Il est recommandé de conserver le collaborateur pro dans les agences pour lesquelles son retrait entraînerait un risque opérationnel (4 collaborateurs ou moins, incluant le/

« Participation des CC. Pros à l'accueil partagé ? On ne sait pas trop... »

les collaborateur(s) pros). Dans ce cas, il continuera à participer à la vie quotidienne de l'agence (par exemple : accueil partagé, maintenance du fiduciaire...) »

Et lorsque nous interrogeons **la DDR**, il nous est répondu que les CC pros ne devront plus être comptabilisés comme participant à l'accueil partagé et aux congés puisqu'en binôme entre pros uniquement. **Différence de taille, vous en conviendrez !**

Pour **FO LCL**, les conséquences induites par ce projet sur le **réseau PART** sont inquiétantes pour les équipes restant en agence : **fragilisation des effectifs** (le retrait physique ou hiérarchique des pros laissent certaines agences avec seulement 2 ou 3 salariés) ; **enjeux de sécurité** (la réduction du nombre de personnes présentes - notamment le samedi - accroît les risques liés aux incivilités et complique la gestion des ouvertures/fermetures pour la dualité de clés, les codes etc...).

On peut craindre également une **généralisation des multisites** pour maintenir une « consistance managériale » pour les DA PARTS (regroupements avec fermeture des petites agences).

La liste de nos préoccupations ne s'arrête pas là. De ce fait, nous vous reviendrons dans les meilleurs délais avec **des informations complètes et détaillées fournies par l'expertise** qui nous aidera à avoir un avis éclairé sur la globalité du projet.

1ER PRO a également pour conséquence la **disparition des RA PRO et des DA Adjoints PRO**. Selon la direction, cela signifie que les personnes occupant ces postes aujourd'hui se verront proposer soit des postes de CC ou CA PRO, soit une mobilité sur un autre métier.

Dans le même esprit, les métriques pour conserver les DA Adjoints seront dorénavant rarement atteintes. C'est donc au total, **25 DA Adjoints qui seront réalloués pour « financer » en ETP le projet 1ER PRO**. **Précision importante** : toutes les données reprises dans ce flash s'entendent **en poste** et non **en personne**, comme communiquées par la direction lors de ce CSE.

Quelques extraits du CSE Central sur le sujet :

- « Les collaborateurs dont le poste est impacté par le projet seront repositionnés avec leur accord en fonction de leurs parcours, compétences et appétences ainsi qu'en fonction des besoins de l'entreprise. »

- « En cas de mobilité fonctionnelle, lorsque la nouvelle affectation entraîne une **baisse de RVP** perçue par le collaborateur, du fait d'une opportunité cible (à temps de travail égal) plus faible, **LCL garantit un niveau de rémunération variable individuelle identique à la précédente affectation** pour les 24 mois qui suivent la mobilité du collaborateur. Ce maintien sera calculé sur la base des montants perçus par le collaborateur au cours des 4 derniers trimestres précédant sa mobilité. »

- « Le **DA dont le poste est actuellement valorisé M2** et qui, en raison du retrait des collaborateurs pro, passerait M1, **conservera son niveau de responsabilité M2** et l'ensemble des règles attenantes (RVP, pesée de poste...) et ce **jusqu'à sa prochaine mobilité**. »



EN DÉTAILS POUR NOTRE PÉRIMÈTRE

Comme repris sur notre InFO CSE de février, **52 Espaces Pros** avec 3 types d'organisations se côtoieront : **19 Espaces Pro centralisés** comme nous le connaissons aujourd'hui dans les grandes villes (du lundi au vendredi) ; **24 Espaces Pro décentralisés** : les CC PROS restent dans leur agence et c'est le DA qui se déplace sur le dispositif (conservation des horaires de chaque agence); et **9 Espaces Pro intégrés** : les CC Pros se réunissent 1 à 2 fois par semaine sur un même lieu et retournent le reste de la semaine dans leur agence de rattachement (principalement du lundi au vendredi même si leur agence est ouverte le samedi).

2 DGA PROS seront créées sur **Montpellier** et **Marseille**, au lieu des 3 initialement prévues (Nice reste en stand-by pour l'instant).

ORGANISATION PAR DR

Retrouvez les infos détaillées dans le document ci-joint. Il reprend le nombre d'Espaces Pros en zones urbaines et en zones diffuses pour chaque DR des Alpes Maritimes, du Var, de Provence, de Marseille, de Corse et de Languedoc Roussillon.

N'hésitez pas à contacter un représentant **FO LCL** si vous souhaitez plus de renseignements concernant votre périmètre.



UNE EXPERTISE CSE, À QUOI ÇA SERT ?

Beaucoup de salariés entendent parler d'« expertise » sans savoir concrètement ce que cela signifie.

Pourtant, c'est l'un des outils les plus importants dont disposent les représentants du personnel.

Lorsqu'un projet de grande envergure est présenté par la Direction et qu'il peut avoir des conséquences sur l'organisation du travail, les conditions de travail ou l'activité des salariés, les élus du CSE peuvent demander l'intervention d'un expert indépendant.

Son rôle est simple :

Étudier le projet.

Analyser les documents transmis par la Direction.

Évaluer les impacts réels sur les salariés.

Identifier les éventuels risques.

Formuler des conclusions et des recommandations.

L'objectif n'est pas de s'opposer systématiquement à un projet, au contraire. L'objectif est de comprendre précisément ses conséquences avant qu'il ne soit généralisé.

Dans le cadre du projet « 1er PRO », l'expert devra notamment analyser les impacts sur vos conditions de travail

Son rapport permettra aux élus du CSE de disposer d'une analyse indépendante avant de rendre leur avis définitif.

**Prochain CSE le 29 juin. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions.
Nous sommes dans cette instance pour VOUS représenter.**



Lydie COMPIN, DSR FO LCL Tél. : 06 19 55 68 28 – Fabien ALCAZAR – Benjamin BARALE - Yannick BLANCHARD
Kelly BOULE – Sandro CAPALDINI – Brice CHANON - Karine DOS REIS – Danièle GOURDET - Céline GOURDON
Florence LALLET – Arnaud MICHEL – Eric ROMAIN – William WAECHTER – Caroline ZBINDEN

RESTEZ INFORMÉS ET CONNECTÉS À FO-LCL



twitter.com/FOLCL



FO LCL



folcl.insta





FO LCL — Projet 1ER PRO — Organisation par Direction Régionale

Périmètre : 52 Espaces Pros | 6 DR | 2 DGA Pro (Montpellier & Marseille) — Données en postes (non en personnes)

Espace Pro	Type	DA Pro	CC Pro	Privé	Nb Sites	Sites / Agences
DR ALPES MARITIMES 8 EP (5 zone urbaine / 3 zone diffuse) Total : 8 DA pro 49 CC pro 3 Privés des Pros						
EP CANNES	Centralisé	1	8	1	1	Cannes
EP NICE	Centralisé	1	7	1	1	Nice
EP NICE PL VICTOR HUGO	Centralisé	1	6	-	1	Nice PL Victor Hugo
EP ANTIBES	Intégré	1	5	1	3	Antibes, Juan les Pins, Sophia Antipolis
EP NICE BARLA	Intégré	1	6	-	1	La Trinité, St Maurice, St Roch
EP CAGNES	Décentralisé	1	6	-	5	Cagnes, Vence, St Laurent du Var, Villeneuve Loubet, Cros de Cagnes
EP GRASSE	Décentralisé	1	6	-	4	Grasse, Pre du Lac, Plan de Grasse, Peymeinade
EP MENTON	Décentralisé	1	5	-	3	Menton, Beausoleil, Beaulieu
DR CORSE 4 EP (2 zone urbaine / 2 zone diffuse) Total : 4 DA pro 25 CC pro 2 Privés des Pros						
EP AJACCIO	Centralisé	1	6	1	2	Ajaccio EP, Salines
EP FURIANI	Centralisé	1	6	1	2	Furiani, Lucciana
EP CORTE	Décentralisé	1	6	-	4	Corte, Ghisonaccia, Calvi, Ile Rousse
EP PORTO VECCHIO	Décentralisé	1	7	-	3	Porto Vecchio, Sartène, Propriano
DR LANGUEDOC ROUSSILLON 11 EP (4 zone urbaine / 7 zone diffuse) — 1 DGA PRO (Grand Montpellier) Total : 11 DA pro 64 CC pro 3 Privés des Pros						
EP BEZIERS	Centralisé	1	5	1	1	Béziers (+ déplacement 3 Pros de Béziers vers Narbonne)
EP NIMES	Centralisé	1	8	1	3	Nîmes, Beaucaire, St Gilles
EP PERPIGNAN	Centralisé	1	5	-	1	Perpignan (+ déplacement Pro Croix Rouge)
EP MONTPELLIER * DGA	Centralisé	1	8	1	1	Montpellier (+ déplacement Pro St Gély)
EP MAUGUIO * DGA	Décentralisé	1	6	-	5	Mauguio, Lattes, Pérols, La Grande Motte, Palavas
EP LUNEL * DGA	Décentralisé	1	5	-	3	Lunel, Castelnau le Lez, Le Crès
EP AGDE	Décentralisé	1	6	-	3	Agde, Sète, St Jean de Védas
EP ALES	Décentralisé	1	7	-	5	Alès, Uzès, Sommières, Vauvert, Mende
EP ARGELES	Décentralisé	1	5	-	5	Argelès, Elne, Céret, Cabestany, Rivesaltes
EP CARCASSONNE	Décentralisé	1	5	-	2	Carcassonne, Narbonne
EP CLERMONT L'HERAULT	Décentralisé	1	4	-	3	Clermont l'Hérault, Lamalou, Pézenas



Espace Pro	Type	DA Pro	CC Pro	Privé	Nb Sites	Sites / Agences
DR MARSEILLE 11 EP (9 zone urbaine / 2 zone diffuse) — 1 DGA PRO (Marseille) Total : 11 DA pro 74 CC pro 6 Privés des Pros						
EP JOLIETTE * DGA	Centralisé	1	8	1	1	Joliette (+ déplacement 2 Pros l'Estaque, 1 Pro Condorcet)
EP LIBERATION * DGA	Centralisé	1	8	1	1	Libération (+ déplacement 1 Pro La Rose)
EP SAKAKINI * DGA	Centralisé	1	6	1	1	Sakakini
EP SAINT FERREOL * DGA	Centralisé	1	8	1	1	Saint Ferréol (+ déplacement 1 Pro Catalans)
EP DROMEL	Centralisé	1	5	1	1	Dromel (+ déplacement Pros de Pointe Rouge, Bonneveine, Capelette)
EP GRAND PAVOIS	Centralisé	1	8	1	1	Grand Pavois (+ déplacement Pro vers Dromel)
EP GEMENOS	Intégré	1	9	-	3	Gémenos, Ancre Marine, La Ciotat (+ 2 CC pro d'Aubagne)
EP MARIGNANE	Intégré	1	6	-	3	Marignane, Vitrolles, Berre l'Etang
EP MARTIGUES	Intégré	1	6	-	3	Martigues, Carry le Rouet, Châteauneuf les Martigues
EP ISTRES	Décentralisé	1	4	-	4	Istres, Fos sur Mer, Port St Louis du Rhône, Port de Bouc
EP LA VALENTINE	Décentralisé	1	6	-	5	La Valentine, les 3 Lucs, Plan de Cuques, St Marcel, Château Gombert
DR PROVENCE 10 EP (3 zone urbaine / 7 zone diffuse) Total : 10 DA pro 57 CC pro 2 Privés des Pros						
EP AIX PATIO CEZANNE	Centralisé	1	5	1	1	Aix Patio Cézanne (+ déplacement 4 Pros AG PRO vers Aix Centre)
EP AIX MIRABEAU	Centralisé	1	4	-	1	Aix Mirabeau
EP AVIGNON	Centralisé	1	7	1	1	Avignon (+ déplacement 2 Pros du Pontet)
EP AIX LES MILLES	Décentralisé	1	7	-	4	Les Milles, Gardanne, Plan de Campagne, Rousset
EP ARLES	Décentralisé	1	6	-	4	Arles, Salon, St Martin de Crau, Miramas
EP CARPENTRAS	Décentralisé	1	5	-	3	Carpentras, Vaison, Pernes
EP CAVAILLON	Décentralisé	1	6	-	5	Cavaillon, Tarascon, St Rémy, L'Isle sur la Sorgue, Châteaurenard
EP GAP	Décentralisé	1	5	-	4	Gap, Sisteron, Digne, Briançon
EP ORANGE	Décentralisé	1	6	-	4	Orange, Pont St Esprit, Bollène, Bagnols sur Cèze
EP PERTUIS	Décentralisé	1	6	-	4	Pertuis, Manosque, Venelles, Apt
DR VAR 8 EP (5 zone urbaine / 3 zone diffuse) Total : 8 DA pro 45 CC pro 1 Privés des Pros						
EP TOULON	Centralisé	1	7	1	1	Toulon (+ déplacement Pro de la Garde sur Hyères)
EP OLLIOULES	Intégré	1	4	-	4	Ollioules, Six Fours, La Seyne, Les Sablettes
EP HYERES	Intégré	1	6	-	5	Hyères, La Garde, La Crau, Hyères Gare, Carqueiranne
EP SAINT RAPHAEL	Intégré	1	6	-	4	St Raphaël, Fréjus, Valescure, St Aygulf
EP SANARY	Intégré	1	5	-	4	Sanary, St Cyr, Le Beausset, Bandol
EP SAINT TROPEZ	Décentralisé	1	7	-	5	St Tropez, Ste Maxime, Cogolin, Cavalaire, Le Lavandou
EP BRIGNOLES	Décentralisé	1	5	-	4	Brignoles, Solliès Pont, Le Cannet des Maures, St Maximin
EP DRAGUIGNAN	Décentralisé	1	5	-	4	Draguignan, Lorgues, Le Muy, Fayence
Légende types d'Espaces Pro : ■ Centralisé (présence fixe du lundi au vendredi) ■ Intégré (1 à 2 jours/semaine regroupés) ■ Décentralisé (CC Pro restent en agence, DA itinérant) * = rattaché à la DGA PRO						